

Viel & Compagnie SA

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

FIDORG AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

FIDORG AUDIT
43, boulevard Haussmann
75009 Paris
S.A. au capital de €124.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Caen

ERNST & YOUNG Audit
1/2, Place des Saisons
92400 Courbevoie Paris – La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Viel & Compagnie SA

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- La Société Viel et Compagnie a souscrit à une augmentation de capital à hauteur de 250.000 € pour une participation de 19,68% dans le capital de la Société IODS. Un pacte d'actionnaires a été signé avec les autres investisseurs dans cette société. Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 29 mars 2011.

Administrateur concerné : Monsieur Georges Pauget, Président du conseil d'administration de Viel et Compagnie est également Président du conseil d'administration de IODS.

- La Société Viel et Compagnie a été autorisée à souscrire à l'augmentation de capital de la Société SWISSLIFE BANQUE PRIVE, pour un montant de 1 M€ et a accordé à la Banque un prêt subordonné à son profit pour un montant de 1 M€ au taux d'intérêt de 7% par an (le groupe SWISSLIFE octroyant un prêt subordonné à hauteur de sa quote-part en capital). Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 17 juin 2011.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice.

Paris et Paris-La Défense, le 3 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes :

FIDORG AUDIT

Eric BATTEUR



ERNST & YOUNG Audit

Marc CHARLES

